

secteurs de l'économie. En recommandant de meilleurs stimulants fiscaux, le Comité rendrait le mauvais service d'accentuer la pente d'un «terrain» qu'on cherche par ailleurs beaucoup à aplanir.

Un moyen beaucoup plus net et plus direct d'influencer les comportements est la subvention versée comptant. Les subsides accordés à des projets privilégiés amorcés dans le secteur privé permettent nettement de tenir une comptabilité claire de ce qui a été accompli avec l'argent des contribuables comme l'a noté le Vérificateur général. Toutefois les actuelles contraintes fiscales limitent le caractère pratique de cette approche. Le déficit est déjà trop important. Des dépenses accrues devraient être financées au moyen de nouvelles taxes ou de taxes plus élevées. Au cours des derniers 18 mois on a assisté au démantèlement du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (PESP) et à la disparition des subventions qu'il prévoyait ainsi que de l'Impôt sur les revenus pétroliers (IRP) qui devait servir à son financement. Il ne serait pas opportun d'introduire un programme analogue de subventions et d'impôts.

Une solution de remplacement aux subventions accordées au secteur privé consisterait en ce que le gouvernement effectue lui-même les travaux par l'entremise d'un organisme d'état. Cette option n'est pas recommandée. Non seulement serait-elle incompatible avec la poussée générale des actuelles politiques gouvernementales et initiatives de privatisation, mais les entreprises d'état sont sujettes à une inefficacité inhérente résultant de l'absence de responsabilité; les corporations de la Couronne ne risquent jamais une révolte de leurs actionnaires.

3. Le gouvernement, courtier en pétrole

Une des suggestions les plus innovatrices reçues par le Comité a été formulée lors d'une des séances par une société pétrolière canadienne (*Husky Oil*, 1987). L'entreprise soutenait que les sociétés pétrolières canadiennes doivent avoir la certitude d'un prix garanti afin d'entreprendre les mégaprojets qu'exige la mise en valeur de nouvelles réserves pétrolières.

Si le gouvernement fédéral s'engageait par contrat à acheter du pétrole à des prix garantis, les sociétés pétrolières feraient des offres pour la vente au prix le plus bas possible. Contrat en main, les entreprises gagnantes entreprendraient leurs projets avec une certitude quant au prix qui générerait le financement sur le marché des capitaux privés.

Le gouvernement achèterait à contrat une quantité équivalente à 20 à 30 % de la demande projetée de pétrole et se trouverait dans la position de pouvoir revendre le pétrole plus tard ou d'en garder une partie à titre de réserve stratégique, ou encore de profiter de ces deux possibilités. Il a été suggéré que toute perte encourue par le gouvernement pourrait être couverte par une taxe générale sur le pétrole en cents par litre, et il resterait une possibilité de profit si le prix du pétrole devait devenir supérieur au prix prévu au contrat.